



Le Réseau

Publication de l'OVR-CH

Hors-série N° 3 - Automne 2018

Roumanie et/ou « roumanité »

Cette année 2018 nous donne l'occasion de lier différentes manifestations qui, au départ, peuvent donner l'impression de ne rien avoir en commun. Et pourtant...

Au niveau local, l'Assemblée générale d'OVR-Suisse a été l'occasion de rencontres et d'ouverture sur les autres, lors de la manifestation de clôture pour la promotion de la société civile en Roumanie, coordonnée par le Fonds du Programme de coopération Suisse-Roumanie. La fin de la première tranche a permis de tirer un bilan des résultats et des leçons apprises par l'analyse de différents projets sélectionnés. Des expériences enrichissantes dont on peut s'inspirer, tant dans le domaine de la « Participation de la société civile » dans les différents processus politiques comme fournisseurs de services que dans celui du « Partenariat et expertise », pour renforcer les partenariats et les rendre capables de relever les défis du développement.

Faut-il penser Roumanie ou « roumanité » ? La question de l'élargissement des activités d'OVR à l'ensemble du *monde roumano-*

phone a été soulevée par le président d'OVR-Roumanie lui-même, lorsqu'il a passé en revue les activités des différentes coordinations internationales. Il songe surtout à la République de Moldavie, « l'ancienne Bessarabie, pour ceux qui ont des connaissances historiques », a-t-il ironisé avec un léger sourire, en rappelant que cette année 2018 est celle où le pays fête le centenaire de la « Grande Roumanie ».

La question reste ouverte et ne se pose plus vraiment, puisque certains de nos membres ont déjà franchi le pas et collaborent avec différentes institutions de ce pays. Mais l'allusion faite à l'élargissement de la Roumanie après la Première Guerre mondiale a recoupé le projet du Comité OVR-Suisse de présenter un dossier spécial sur cette notion de « Grande Roumanie », en la remettant dans un contexte historique et géographique.

Se remémorer le passé en le situant dans son temps permet de mieux le comprendre. Le propos n'est pas de justifier, d'accepter ou non, de valoriser le passé, mais bien de l'éclairer en rapportant des faits, dans un enchaînement de circonstances qui les ont amenés. Il n'est pas question de porter des jugements et d'établir des corrélations, voire même des liens de cause à effet, mais d'assimiler une réalité, en prendre connaissance, tout d'abord.

La notion même de « Grande Roumanie » est ambiguë et pose question aux historiens et géographes roumains. Elle n'est pas non plus simplement passée et ne se limite pas à une simple commémoration. Elle est même très actuelle quand on analyse la nature des relations entre la Roumanie et la République moldave. L'utilité de ce dossier est d'assimiler le passé pour comprendre le présent et esquisser le futur.

La troisième manifestation de cette année 2018 s'inscrit aussi dans un contexte historique bien précis, puisqu'elle se réfère à la création du mouvement *Opération Villages Roumains* lui-même. C'est, en effet, en décembre 1988 – il y a donc 30 ans – que se sont rencontrés les futurs fondateurs du mouvement OVR. Nous présenterons, dans le prochain numéro du *Réseau*, les circonstances qui ont conduit ces personnes indignées à s'opposer aussi violemment à la politique de systématisation de Ceaușescu et de destruction planifiée de nombreux villages dans le pays.

La société civile en action...

Hubert ROSSEL

> La « Grande Roumanie » historique

VARIATIONS TERRITORIALES

Tout au long de cette année 2018, les différentes instances de Roumanie commémorent le centenaire de ce qu'il est convenu d'appeler la « Grande Roumanie ». Devant l'importance du sujet abordé, le Comité OVR-Suisse a décidé de présenter le sujet de façon spécifique, en prenant de la hauteur par rapport aux éléments présentés, de façon à permettre de tout replacer dans un contexte historique. Le but poursuivi n'est donc pas de commémorer, mais de remémorer, rappeler les événements pour permettre de mieux les comprendre.

Pour assurer une plus large diffusion de l'analyse de cette approche, le Comité a aussi décidé de reprendre le dossier spécial qui lui a été consacré dans le *Réseau* N° 62 (août 2018, pp. 10-21), pour former le N° 3 de nos Hors-séries. L'éditorial de ce même numéro permet de comprendre le contexte de la réflexion de notre association, dans lequel s'inscrit le dossier.

Retrouvez l'intégralité de nos numéros du *Réseau* sur le site www.ovr-suisse.ch > Accueil > Le Réseau > Archives.

Textes : Hubert ROSSEL

Documents : les références figurent sous chacun d'entre eux

Rédaction et mise en page : Hubert ROSSEL

Dossier spécial

La « Grande Roumanie » historique

Variations territoriales

En cette année de célébration du centenaire de la « Grande Roumanie » dans tout le pays, nous avons voulu en présenter une approche de géographie historique, qui analyse l'évolution territoriale des régions ayant eu ou ayant un lien avec la Roumanie actuelle, pour permettre de comprendre les modifications de frontières qui les ont affectées. Cette approche met en évidence les éléments factuels qui éclairent l'évolution géopolitique des pays concernés, sans entrer en matière sur le bien-fondé – on non – des justifications invoquées par les différentes parties. Il n'est donc pas question de porter des considérations sur les politiques stratégiques, sociales, économiques, aux différentes périodes envisagées, encore moins sur les politiques politiciennes voulant récupérer les différentes situations à des fins partisans.

Le but poursuivi est de permettre de comprendre que la notion de « Grande Roumanie » est à *géographie variable* au cours du temps ; elle a pu varier en fonction des idées que s'en sont fait les différents protagonistes, mais aussi des circonstances offertes – provoquées ou imposées – par les relations et les tensions internationales des périodes envisagées.

Les « cartes mentales » des uns et des autres ne correspondent pas souvent à la réalité du terrain, soit par méconnaissance, soit par projection(s) idéologique(s), incluant les différentes formes de nationalisme(s).

Cette présentation de l'évolution territoriale de la « Grande Roumanie » au cours des derniers siècles a donc pour seul but de donner un contexte historique de référence – celui auquel faisait allusion Francisc Giurgiu, au cours de l'Assemblée générale –, pour en comprendre les différents éléments.

Une notion ambiguë

Le terme même de « Grande Roumanie » est ambigu, car il recouvre des réalités différentes au niveau du contenu de ce que l'on veut exprimer. L'usage habituel fait référence aux frontières du Royaume de Roumanie durant la période de

l'entre-deux-guerres, entre 1918 et 1940, après l'incorporation de la Bucovine, de la Bessarabie et de la Transylvanie. C'est la période de la plus grande *extension* géographique (295 049 km²) et celle dont le pays fête, cette année, le centième anniversaire de la fondation. Mais certains l'envisagent aussi sous l'angle de la plus grande *expansion* à atteindre, celle d'une « Grande Roumanie » regroupant tous les territoires des populations parlant le roumain et porteurs de la culture roumaine. Dans cette seconde acception, le concept s'applique encore au désir d'unification de la République de Moldavie(*) et de la Roumanie.

Ces nuances sont à l'origine de la distinction que font les historiens et les géographes roumains entre l'expression « *România întregită* » (littéralement *complétée*) pour la période de la Roumanie de l'entre-deux-guerres, et « *România Mare* » dans les autres cas. Deux cartes de synthèse illustrent à l'envi la complexité des modifications de frontières, depuis la naissance du concept jusqu'à la période actuelle. Les deux cartes ne font pas toujours références aux mêmes réalités, d'où leur complémentarité (cf. cartes 1 & 2). Elles permettront de mieux suivre l'évolution du recouvrement des territoires aux différentes périodes.



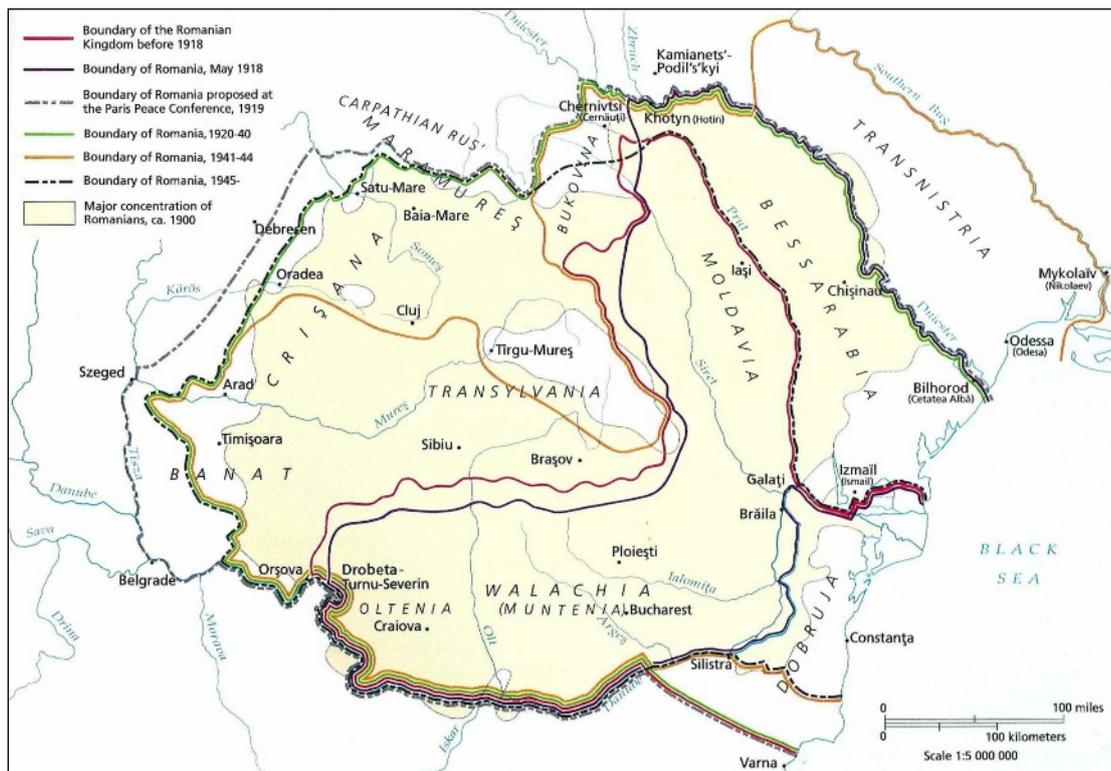
Michel Foucher (dir), 1993: 165

Carte 1 - Différents moments de la formation du territoire roumain

- Frontière de la Dacie romaine (pour comparaison)
- Frontière de l'union des 3 principautés sous M. Le Brave (1599-1600)
- Frontières actuelles (< Traité de Paris, 1947)

(*) Un dossier spécial sur la République de Moldavie a été présenté dans *Le Réseau* N° 60, décembre 2017, pp. 2-8. Il peut être utile pour compléter les références faites à ce pays, à la fin de cet article-ci.

La naissance de l'expression « România Mare » remonte à Dumitru Brătianu, en 1852, quand cet homme politique voulut réunir les principautés de Moldavie et de Valachie, alors sous dépendance ottomane, pour créer les Principautés unies de Moldavie et de Valachie en 1859. Ce sont ces deux territoires qui formeront la Principauté de Roumanie, en 1866, et le Royaume de Roumanie, en 1881, connu sous le nom de *Regat* (cf. carte 1, en vert clair, + carte 2, ligne bleue).



Paul Robert Magocsi, 2002: 149

Carte 2 - Modification des frontières de la Roumanie au cours du 20^e siècle

En jaune: principales concentrations de Roumains au début du siècle

La Révolution roumaine de 1848 avait renforcé les sentiments nationalistes avec l'idée de retrouver l'union des trois principautés comprenant des populations roumanophones, comme l'avait fait, de façon éphémère, Mihai Viteazul (Michel le Brave), de 1599 à 1600, par l'union *de facto* de la Moldavie, de la Valachie – dont il était le prince –, et de la Transylvanie, alors principauté autonome, sous la double dépendance théorique de Vienne et d'Istanbul.

Les modifications territoriales antérieures aux frontières du *Regat* (4,5 millions d'habitants sur 125 000 km²) avaient concerné les terres moldaves riveraines de la mer Noire, annexées par les Ottomans, en 1538, et rebaptisées sous le nom de *Budjak*. L'Autriche avait annexé la *Bucovine*, en 1775, prise sur la partie nord de la Moldavie. La Russie, pour sa part, avait annexé, en 1812, la moitié orientale de la Moldavie et le *Budjak* pour en faire la *Bessarabie*.

Vaincue à la guerre de Crimée – qui opposa, de 1853 à 1856, l'Empire russe à une coalition formée de l'Empire ottoman, de la France, du Royaume-Uni et du royaume de Sardaigne –, la Russie est obligée de céder à la Moldavie un accès à la mer, au nord du Danube. Mais un nouveau conflit entre la Russie et la Turquie conduit aux traités de San Stefano et de Berlin (tous deux en 1878), par lesquels la Roumanie est obligée de rendre à la Russie cette rive nord du Danube ; par contre, elle reçoit en compensation la *Dobrudja* qui appartenait à l'Empire ottoman (cf. carte 3).

Cette opposition constante entre l'Empire russe, qui se présentait comme protecteur des populations chrétiennes, et l'Empire ottoman, musulman, déboucha sur les guerres balkaniques. La jeune Roumanie de Carol Ier avait promis à la



Carte 3 - Extension de la Roumanie avant les guerres balkaniques
Regat, en vert foncé, & Dobrudja septentrionale, en vert clair

Bulgarie de se tenir à l'écart de la première guerre (octobre 1912 - mai 1913) entre la Turquie et la Ligue balkanique (une formation contre l'Empire ottoman qui regroupait les territoires nouvellement indépendants de la Serbie, du Montenegro, de la Grèce et de la Bulgarie). Par contre, elle participa à la seconde (juin-août 1913) entre la Bulgarie et ses anciens alliés ; la Roumanie, se rangea du côté des Ottomans contre la Bulgarie, pour des questions de revendication territoriale. Et lorsque la guerre se termina par le traité de Bucarest (août 1913), la Bulgarie fut obligée de céder à la Roumanie la Dobroudja méridionale, connue sous le nom de « *Quadrilatère* » (cf. carte 1, en vert clair strié, + carte 3). Telle est donc la situation territoriale de la Roumanie à la veille de la Première Guerre mondiale.

Les frontières des régions et territoires avaient fort changé au cours du 19^e siècle, en liaison avec les affrontements entre les trois grands Empires : russe, ottoman et austro-hongrois. Tous les nouveaux Etats-nations nouvellement indépendants, issus de ces zones de confrontation, essayaient d'étendre au maximum leurs frontières pour regrouper les zones qui abritent les populations porteuses de leurs valeurs culturelles. Ces affirmations nationales de revendications territoriales basées sur des « droits historiques » ou des « droits démographiques », font référence à un projet politique qui porte un nom : le « grandisme ». Mais ces nationalismes aux revendications territoriales entrecroisées sont fatalement contradictoires et potentiellement conflictuels. Ils conduisent inévitablement à des irrédentismes, puisqu'on veut « libérer » (sens du mot *irredento* : non libéré) des populations que l'on présente comme devant « légitimement » être rattachées aux Etats qui les revendiquent. Si un accord n'est pas passé entre les pays qui ont un contentieux, on pourrait dire, en simplifiant à peine, que le « grandisme » du pays A sera perçu comme un « irrédentisme »



Carte 4 - Les aspirations irrédentistes dans les Balkans en 1912, dont la « Grande Roumanie », selon Theodor Weinreb (1913)

par le pays B (cf. carte 4). Les deux notions sont des facettes différentes d'une même réalité, l'une ayant pris, dans le langage courant, une connotation plus positive que l'autre. On se présente toujours dans son bon droit en pratiquant une politique de grandisme ; ce sont toujours les autres qui sont traités d'irrédentistes. La « Grande Roumanie » s'inscrit donc dans cette même logique, caractéristique des Etats-nations nouvellement proclamés, suite au déclin progressif, au cours du 19^e siècle, des trois grands empires précités, auquel il faut ajouter l'Empire allemand.

La Première Guerre mondiale

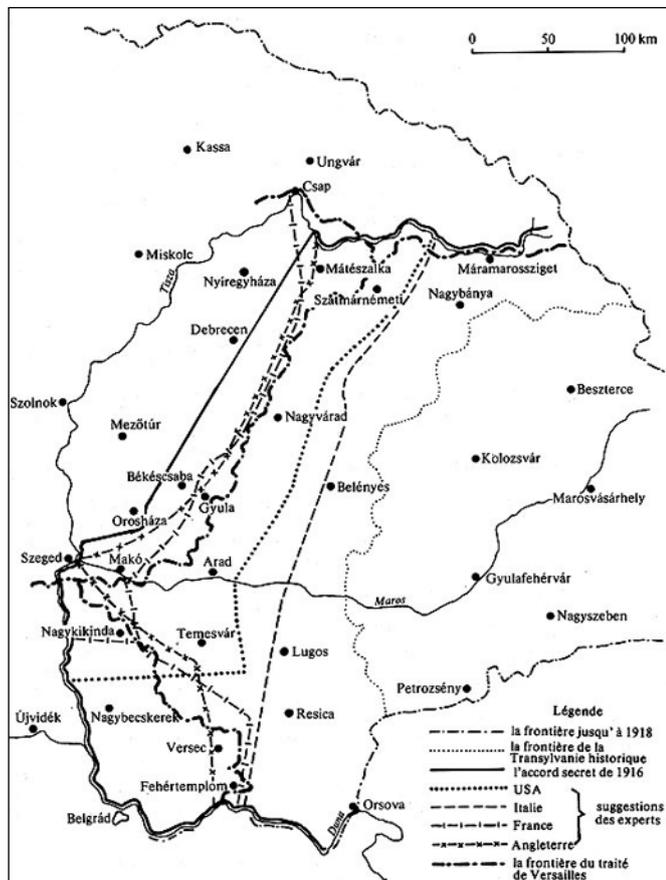
Au début du conflit, en août 1914, la Roumanie garde une attitude prudente de neutralité, espérant ainsi pouvoir regrouper l'ensemble des populations roumaines qui vivaient en Autriche-Hongrie (Transylvanie) et en Russie (Bessarabie). Le roi Carol I^{er} est plutôt favorable aux Puissances centrales – l'Allemagne, l'Autriche et l'Empire ottoman –, alors que la classe dirigeante roumaine est plus tournée vers les membres de l'Entente – qui regroupe les différents Alliés (Russie, Grande-Bretagne, France, Serbie et Montenegro). Cette attitude de non engagement vaut à la Roumanie d'être l'objet de sollicitations de la part des deux camps : d'un côté, les Russes lui promettent le rattachement de la Transylvanie, alors que, de l'autre, l'Allemagne lui promet la Bucovine et un statut pour les Roumains de Transylvanie, qui cherchaient depuis longtemps à se faire reconnaître.

Toutefois, le 18 août 1916, devant la progression des Russes et leur reconquête de la Bucovine et de la Galicie, ainsi que la pression des Alliés pour se joindre à eux contre les Puissances centrales, les autorités roumaines signent un accord secret avec les membres de l'Entente. Si la Roumanie se joignait à eux et déclarait la guerre à l'Autriche-Hongrie dans les 10 jours (soit avant le 28 août), un volet politique compléterait la convention militaire passée entre eux. En cas de victoire, ce traité politique garantissait à la Roumanie les territoires comprenant la Transylvanie, le Banat, le Crişana, une partie de la Hongrie proprement-dite (à l'est de la Tisza), la Bucovine et une partie du Maramureş.

Entrée en guerre le 27 août 1916, la Roumanie est vaincue en novembre 1916 par les Puissances centrales. La majeure partie du pays est occupée – Valachie, Dobroudja, Moldavie occidentale – et le gouvernement se replie en Moldavie, à Iaşi, sous la protection de la Russie. Une nouvelle offensive des forces russes, de l'armée roumaine et d'une mission militaire française dirigée par le général Henri Berthelot, en été 1917, contre les Empires centraux se termine par un échec. Mais ce n'est pas tant la situation indécise sur le front roumain que la Révolution russe d'octobre 1917 qui bouleversa de fond en comble la situation militaire dans cette partie de l'Europe. Les Russes se rendent et négocient un armistice avec les Etats centraux, si bien que la Roumanie, ayant perdu son appui

russe, est à son tour contrainte de demander l'armistice le 9 décembre 1917, en vue d'un traité de paix qui sera signé à Bucarest, le 7 mai 1918 (cf. carte 2, ligne bleue). L'Etat roumain perd toute indépendance économique – il est obligé d'entrer dans une union douanière avec les vainqueurs – et est condamné à la passivité militaire et diplomatique. Passivité militaire qui ne sera d'ailleurs pas respectée puisque, le gouvernement roumain reprend les hostilités le 10 novembre 1918 et les troupes pénètrent à nouveau en Transylvanie, le 15 novembre, même après la signature de l'armistice. Sans parler de la guerre que la Roumanie reprend encore contre la Hongrie, du 15 avril au 2 août 1919, épaulée par les membres de l'Entente (et la Serbie), suite à la non reconnaissance de la ligne de démarcation fixée par les Alliés et des tracés frontaliers proposés par la Conférence de paix de Paris, commencée le 18 janvier 1919 (cf. carte 5 + carte 2, ligne grise).

Au point de vue des modifications territoriales, le traité de Bucarest imposé par les Puissances centrales oblige la Roumanie à céder à l'Autriche-Hongrie une bande de terre presque continue le long de la ligne de crête des Carpates (170 villages) ; restituer à la Bulgarie l'ensemble de la Dobroudja méridionale (le Quadrilatère acquis en 1913 + la partie nord de la Dobroudja méridionale acquise en juillet 1878) ; renoncer à la



Carte 5 - Tracés des frontières proposées entre la Roumanie et la Hongrie et adoptées à la Conférence de paix de Paris en 1919



Carte 6 - Les différents modifications frontalières de la Dobroudja aux 19e et 20e siècles

Dobroudja septentrionale, jusqu'aux bouches du Danube incluses (condominium Puissances centrales + Bulgarie) (cf. carte 6).

Sur ces entrefaites, la décomposition progressive des empires de la Russie et de l'Autriche-Hongrie a favorisé le regroupement de leurs populations roumaines. En Bucovine, le 28 novembre 1918, à Czernowitz/Chernivsti/Cernăuți, ils proclament leur union à la Roumanie et, en Transylvanie, le 1er décembre 1918, à Alba Iulia, une assemblée de Roumains proclame l'union à la Roumanie de la Transylvanie, du Banat et des comitats orientaux de Hongrie, après avoir élu un « Grand conseil national ». Le roi Ferdinand accepte l'union de ces provinces à la Roumanie, le 14 décembre 1918, et le Parlement roumain ratifie tous ces rattachements, le 24 janvier 1919, créant de ce fait ce qu'il est convenu d'appeler la « Grande Roumanie » (cf. carte 2, ligne verte, + carte 7).

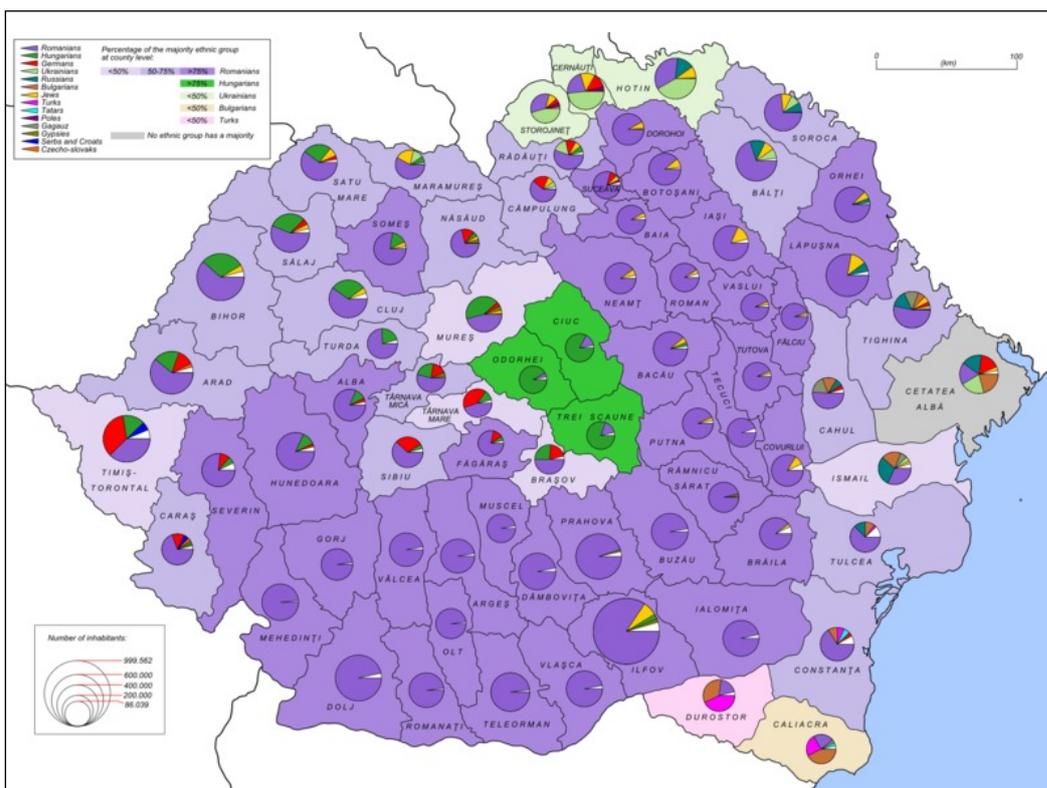
des juifs (4,2 %), des calvinistes (3,9 %), des luthériens (2,2 %) et des musulmans (1 %).

La Conférence de paix de Paris de 1919, organisée par les vainqueurs de la Première Guerre pour négocier les traités de paix entre les Alliés et les vaincus, comportait un « traité des minorités ». La Roumanie l'a signé comme les autres Etats et en a inscrit les garanties exigées dans la nouvelle Constitution de 1923. Mais son application a causé de nombreuses difficultés, à voir le nombre de plaintes qui furent déposées auprès de la Société des Nations. La centralisation administrative qui voulait harmoniser les diverses parties du pays provoqua des mécontentements dans les diverses minorités, dont les droits ne furent pas toujours sauvegardés. Certaines d'entre elles firent même appel aux pays voisins, dans lesquels ils se trouvaient auparavant, pour leur venir en aide. Ainsi l'URSS, la Hongrie et la Bulgarie n'attendaient que le moment favorable pour recouvrer leurs territoires perdus.

Si bien que, si la « Grande Roumanie » a connu une période de prospérité indéniable au début de la période de l'entre-deux-guerres, elle a dû affronter des problèmes d'ordre politique et dynastique, sans parler des difficultés économiques rencontrées avec la crise de 1930.

Le roi Ferdinand Ier, décédé en 1925, avait refusé que son fils Carol lui succède pour des raisons matrimoniales, au profit de son petit-fils Michel, qui lui succède en 1927, à l'âge de six ans ! Le conseil de régence est présidé par le patriarche orthodoxe de Bucarest. Mais un coup de force de Carol, en 1930, soutenu par le Parlement, lui permet de reprendre le trône sous le nom de Carol II. En février 1938, il prend la totalité du pouvoir, suite à la montée d'un mouvement fasciste (les « chemises vertes » de la Garde de Fer, commandées par Corneliu Codreanu), et supprime tous les partis politiques.

Telles sont les conditions difficiles dans lesquelles la Roumanie aborde la période de la Seconde Guerre mondiale... et que se termine la période de l'expansion maximale de la « Grande Roumanie ».



Carte 8 - Diversité ethnique de la population et pourcentage du groupe majoritaire dans chaque județ à l'époque de la « Grande Roumanie ». Situation de 1930

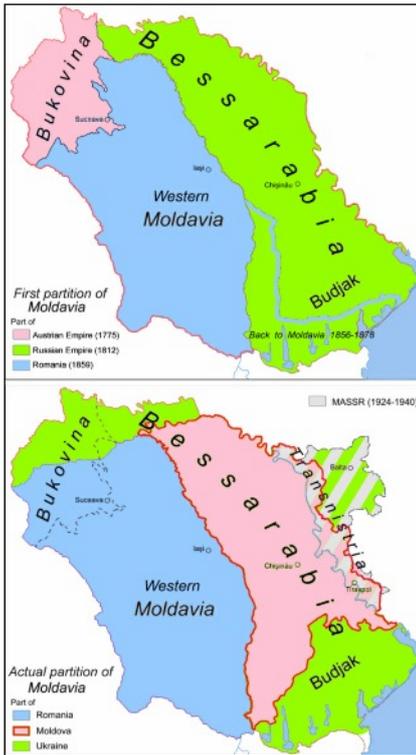
https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/d/da/Romania_1930_ethnic_map_EN.png

La Seconde Guerre mondiale

Les différentes phases de la guerre, des traités secrets aux retournements d'alliance, ainsi que les diktats des vainqueurs vont considérablement modifier les tracés frontaliers de la Roumanie et des régions limitrophes du pays, et en faire changer les appartenances au gré des intérêts des uns et des autres.

Soumise à l'influence grandissante de l'Allemagne nazie, à l'interne comme à l'externe, la Roumanie avait pensé pouvoir garder un statut de neutralité au début de la guerre. Mais devant l'effondrement du front occidental, en mai 1940, les situations en France et en Angleterre, ainsi que l'imposition du « pacte du pétrole » – par lequel la Roumanie devait vendre au Reich du pétrole au tiers du prix mondial, en compensation de livraisons d'armes et de munitions –, le gouvernement roumain abandonne sa politique de neutralité et répond aux exigences allemandes. Par contre, il ignorait que Staline et Hitler avaient signé un pacte de non agression, complété par un protocole secret garantissant la neutralité allemande vis-à-vis d'une mainmise de la Russie sur la Bucovine du nord et la Bessarabie.

Si bien que l'Allemagne ne bronche pas quand l'URSS adresse, le 26 juin 1940, un ultimatum, doublé d'une menace d'intervention militaire, si la Roumanie ne lui restitue pas ces deux territoires : la Bessarabie avait été russe jusqu'en 1918, mais la Bucovine septentrionale n'avait jamais appartenu à la



<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=12493021>

Carte 9 - Partitions successives de la Bucovine, de la Moldavie et de la Bessarabie, du 18e au 20e siècle



The Times Atlas, 1994: 182

Carte 10 - La Roumanie des années 1940-1944 : les territoires cédés aux voisins en 1940 (Bucovine, Bessarabie, Quadrilatère, Transylvanie du nord), reconquis (Bucovine, Bessarabie) ou occupés (Transnistrie) en 1941

Russie tsariste avant 1918 (cf. carte 9). Le roi Carol II cède sous la pression et abandonne à l'URSS les 2 *județ* de Cernăuți et Storoiinet, en Bucovine du nord, et les 9 *județ* de Hotin, Soroca, Bălți, Orhei, Lăpușna, Tighina, Cahul, Cetatea Alba, Ismaël, en Bessarabie (cf. cartes 7 & 8). Il accepte aussi d'évacuer les territoires revendiqués : près de 3 millions d'habitants sur environ 50 000 km². La Roumanie est ramenée de 71 à 60 *județ*.

Peu après, le 11 juillet 1940, l'Axe demande à la Roumanie de régler, directement et à l'amiable, ses différends territoriaux avec la Hongrie et la Bulgarie. Les pourparlers avec la Hongrie ayant échoué, Hitler et Mussolini interviennent officiellement et rendent une sentence arbitrale à Vienne, le 30 août 1940. En vertu de cet arbitrage – admis sans condition aussi bien par la Hongrie que par la Roumanie –, la Roumanie restitue à la Hongrie la Transylvanie du nord, annexée en 1920, soit les 7 *județ* de Trei Scăune, Ciuc, Odorhei, Mureș, Cluj, Someș, Năsăud, en Transylvanie historique, et les 4 *județ* de Maramureș, Satu Mare, Sălaj et la partie septentrionale de Bihor, dans les anciennes régions de Maramureș et Crișana (cf. cartes 7 & 8). Les territoires concernés forment environ 45 000 km² pour une population de l'ordre de 2,3 millions d'habitants. La Roumanie passe de 60 à 49 *județ*.

Sous la pression de l'Axe, la Bulgarie profite de la situation et exige par ultimatum, la même année, que la Roumanie lui restitue le Quadrilatère, au sud de la Dobruja méridionale. Par le traité de Craiova, le 7 septembre 1940, la Roumanie rétrocède

de les 2 *județ* de Caliacra et Durostor, qu'elle avait annexés en 1913, soit un territoire de 7100 km² et 350 000 habitants (cf. carte 6). La Roumanie est ramenée de 49 à 47 *județ*.

Ainsi, en l'espace de quelques mois, du 27 juin au 7 septembre 1940, la Roumanie, qui avait une superficie de quelque 294 700 km² et comptait près de 19 millions d'habitants, avait perdu près de 100 000 km² et sa population avait été ramenée à environ 13 millions d'habitants (cf. carte 10).

Cette situation désastreuse provoque une émotion considérable dans le pays et suscite des tumultes qui conduisent le roi Carol II à confier le pouvoir au général Ion Antonescu, qui n'accepte de former un nouveau gouvernement que si le souverain abdique et s'exile. Craignant le développement d'une guerre civile et considéré par beaucoup comme le responsable de ce démembrement de la « Grande Roumanie », Carol abdique, le 6 septembre 1940, au profit de son fils qui remonte sur le trône sous le nom de Michel Ier, à l'âge de 22 ans.

Mais la situation continue à se dégrader et le général Antonescu, qui a encore renforcé ses pouvoirs et se fait désormais appeler « Conducator », écrase les légionnaires de la Garde de Fer, à l'origine d'un coup d'Etat, avec l'aide de l'armée, de la police et de l'armée allemande.

Sur le terrain des opérations militaires, la Roumanie entre en guerre contre l'URSS, aux côtés de l'Allemagne, en juin 1941. Cette alliance lui permet de recouvrer, dès le début de juillet

1941, les territoires qu'elle avait été obligée de céder à Staline en juin 1940 : la Bessarabie et la Bucovine du nord. De plus, elle se voit attribuer par Hitler, en août et septembre 1941, l'administration de la Transnistrie, entre le Dniestr et le Bug, détachée de l'Ukraine. En fait, si elle ne le fait pas *de jure*, elle l'annexe *de facto* et l'érige en province autonome (cf. carte 10 + carte 2, ligne orange).

Mais, en août 1944, les troupes soviétiques regagnent du terrain et pénètrent en Roumanie. C'est alors qu'un coup d'Etat permet au roi Michel Ier de destituer Antonescu, de renverser la dictature, et d'annoncer un renversement des alliances : désormais la Roumanie ne combat plus aux côtés de – mais contre – les pays de l'Axe. Dès le 25 août 1944, la Roumanie déclare la guerre à l'Allemagne (l'alliée de la veille) et à la Hongrie (dont elle reconquiert la Transylvanie avec l'armée soviétique, en octobre). Elle doit demander un cessez-le-feu avec l'URSS qui, par la contrainte de l'armistice signé le 12 septembre 1944, l'oblige à évacuer les territoires occupés depuis 1941 : la Transnistrie, la Bessarabie et la Bucovine du nord. Par contre, l'armistice prévoit l'annulation de l'arbitrage de Vienne de 1940, et donc le retour à la Roumanie de la Transylvanie du nord et du *Partium*, les territoires des anciennes régions du Maramureș et du Crișana, cédés en 1940. En outre, l'armistice prévoit que la Bulgarie garde le Quadrilatère de la Dobroudja méridionale, que la Roumanie avait dû rétrocéder en septembre 1940.

La Transylvanie du nord passe officiellement sous administration roumaine le 13 mars 1945, l'URSS prenant acte des assurances roumaines en faveur des minorités, dont la promesse d'une Région autonome hongroise en Transylvanie.

Un traité de paix est signé entre l'ensemble des belligérants, le 10 février 1947. Toutefois, les Alliés ne reconnaissent pas le titre de co-belligérant à la Roumanie, qui a renversé les alliances au cours du conflit ; ils l'obligent à payer des réparations à l'URSS et rétablissent les frontières du pays à celles du 1er

janvier 1941. Ainsi, le traité de Paris annule l'arbitrage de Vienne du 30 août 1940, qui attribuait la Transylvanie du nord à la Hongrie, mais confirme l'ultimatum soviétique du 26 juin 1940 et l'attribution de la Bessarabie et de la Bucovine du nord à l'URSS. Il n'annule pas non plus l'accord de Craiova du 7 septembre 1940 entre la Roumanie et la Bulgarie, qui attribuait le Quadrilatère de la Dobroudja à cette dernière. La configuration territoriale de la Roumanie correspond, dès lors, à celle qu'on lui connaît actuellement, avec une superficie de 237 500 km², pour une population, à l'époque, d'environ 16 millions d'habitants (cf. carte 1, ligne rouge, + carte 2, ligne noire).

Les relations particulières entre la Roumanie et l'URSS pendant la guerre, ainsi que le partage des Balkans en zones d'influence par les vainqueurs aux accords de Yalta (en février 1945), ont rendu la Roumanie très dépendante de l'influence soviétique. L'évolution politique interne du pays se dégrade sous l'emprise croissante des communistes dans l'administration du pays et, le 30 décembre 1947, le roi Michel Ier est contraint d'abdiquer et quitte le pays pour la Suisse. Le jour même, la monarchie est abolie et la Roumanie devient une république populaire.

La Roumanie communiste

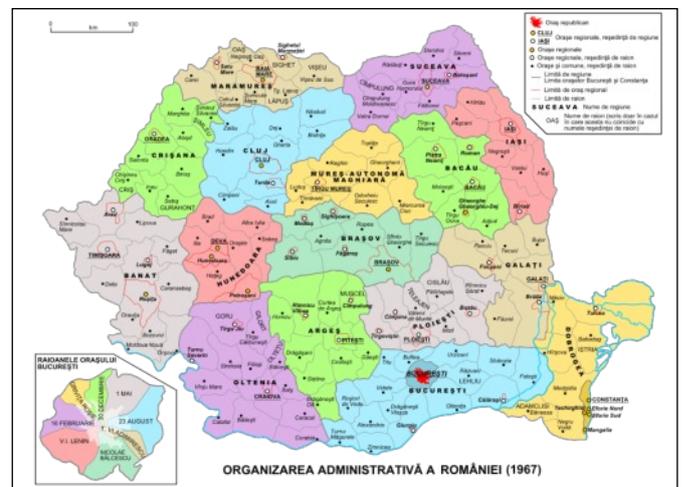
L'évolution du pays sous la période communiste – de 1947 à la « Révolution » de 1989 – n'apporte pas de modification à l'intégrité territoriale du pays ; les frontières extérieures restent inchangées. Cette évolution n'est donc pas présentée ici. Par contre, la configuration territoriale a connu plusieurs réformes qui ont modifié les divisions internes des entités administratives.

La nouvelle Constitution du 24 septembre 1952, portée par Gheorghe Gheorghiu-Dej – chef du parti communiste de 1945 à sa mort, en 1965 –, confirme l'option socialiste du pays, tout en garantissant les droits des minorités nationales. Au point de vue administratif, les différents *județ* avaient été supprimés en 1946 et remplacés par 18 régions ; elles sont restructurées et complétées par la municipalité de Bucarest (cf. carte 11) :



https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/thumb/9/99/Administrative_map_of_Romania%2C_1952-1956.png/1024px-Administrative_map_of_Romania%2C_1952-1956.png

Carte 11 - Carte administrative de la Roumanie de 1952 à 1960



<https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/b/b2/RPRhartadm.png>

Carte 12 - Carte administrative de la Roumanie de 1960 à 1968

Ancien nom	Variations territoriales	Nouveau nom
Bucarest	Modifications frontalières avec toutes les régions voisines ; amputation à l'ouest et accroissement à l'est jusqu'au Danube	București
Craiova	Quelques modifications frontalières au nord et à l'est	Oltenia
Pitești	Quelques modifications frontalières à l'est, et extension au sud-ouest, au détriment de l'ancienne région de Bucarest	Argeș
Ploiești	Quelques modifications frontalières avec les régions voisines à l'est et au sud	Ploiești
Suceava	Pas de changement	Suceava
Iași	Modifications frontalières importantes à l'ouest et au sud ; amputation et accroissement à l'ouest, sur l'ancienne région de Bacău, et accroissement au sud, au détriment de l'ancienne région de Bârlad	Iași
Bacău	Modifications frontalières importantes à l'est et au sud ; amputation et accroissement à l'est, sur l'ancienne région de Bacău, et accroissement au sud, au détriment de l'ancienne région de Bârlad	Bacău
Bârlad	Disparition totale de la région : morcellement au profit des nouvelles régions de Iași, Bacău et Galați	—
Galați	Modifications frontalières importantes sur toutes ses frontières, sauf avec l'ancienne région de Bucarest ; accroissement vers le nord et le nord-ouest sur l'ancienne région de Bârlad ; amputation de toute la zone méridionale, à l'est du Danube et au sud du bras septentrional du delta, au profit de la nouvelle région de Dobrogea	Galați
Constanța	Modifications frontalières importantes sur toutes ses frontières ; à l'ouest, amputation au profit de la nouvelle région de București et, au nord, accroissement sur l'ancienne région de Galați	Dobrogea
Cluj	Quelques modifications frontalières au sud, au détriment de l'anciennes région de Stalin (Brașov) ; amputation de toute sa zone sud-est au profit de la nouvelle région autonome Mureș-Maghiară	Cluj
Hunedoara	Pas de changement	Hunedoara
Stalin (Brașov)	Modifications frontalières importantes au nord-est avec l'ancienne Région Autonome Magyare ; accroissement de toute sa zone nord-est, peuplée essentiellement de magyarophones	Brașov
Autonome Magyare	Modifications frontalières importantes à l'ouest et au sud ; accroissement considérable à l'ouest, au détriment des anciennes régions de Cluj et de Brașov, dans des territoires roumanophones ; amputation, au sud-est, de territoires essentiellement magyarophones, au profit de la nouvelle région de Brașov	Mureș Autonomă Maghiară
Baia Mare	Pas de changement	Maramureș
Oradea	Fusionnée avec l'ancienne région d'Arad	Crișana
Arad	Fusionnée avec l'ancienne région d'Oradea ; modifications frontalières importantes au sud : amputation de toute la partie méridionale au profit de la nouvelle région de Banat	Crișana
Timișoara	Modifications frontalières importantes au nord ; accroissement de toute la zone septentrionale, au profit de la nouvelle région du Banat	Banat

Hubert Rossel, 07/2018

Tableau - Découpages administratifs de la Roumanie en régions sous la période communiste (Comparaison des cartes 11 et 12)

en Valachie, les 4 régions de Bucarest, Craiova, Pitești, Ploiești ; en Moldavie, les 5 régions de Suceava, Iași, Bacău, Bârlad, Galați ; en Dobroudja, la région de Constanța ; en Transylvanie, les 4 régions de Cluj, Hunedoara, Stalin (Brașov), Autonome Magyare ; dans le *Partium*, les 4 régions de Baia Mare, Oradea, Arad, Timișoara.

La Région Autonome Magyare compte alors 731 000 habitants, dont 567 000 magyarophones (77,5 %). La révolte hongroise de 1956 provoque des troubles chez ces derniers, suivie d'une politique de répression anti-hongroise en Transylvanie. Le 24 septembre 1958, une nouvelle loi remanie le tissu administratif du pays : le nombre de régions passe de 18 à 17, l'une

d'entre elles étant supprimée (Bârlad) et deux autres fusionnant (Oradea et Arad) pour former une nouvelle région retrouvant le nom de Crișana ; par contre, on crée une nouvelle entité pour la municipalité de Bucarest-capitale. Les limites de la plupart des régions sont modifiées, soit légèrement, soit de façon beaucoup plus significative, par extension ou amputation d'une partie de leur territoire. Les zones les plus concernées sont les nouvelles régions de (sous leur nom roumain) București, Ploiești, Iași, Galați, Dobrogea, Brașov, Cluj et la région Mureș-Autonomă Maghiară. Dans ce dernier cas, où des communautés magyarophones et roumanophones vivent à proximité l'une de l'autre, la suppression d'une partie (magyarophone) au sud-est de l'ancienne région, au profit de Brașov, et l'adjonction d'une autre partie (roumanophone) au nord-ouest, prise à l'ancienne région de Cluj, provoque un abaissement de la majorité magyarophone de la région autonome (en fait sicule), qui passe de 77 % à 62 % (cf. carte 12 + tableau).

Le glissement de la première à la seconde région autonome magyare avait provoqué une diminution proportionnelle de la population de langue et de culture hongroises, mais la nouvelle Constitution de 1965, promulguée à l'arrivée au pouvoir de Nicolae Ceaușescu – qui succède à Gheorghe Gheorghiu-Dej –, va supprimer le statut d'autonomie de la région sicule.

La loi du 16 février 1968 abolit les régions et restaure la structure administrative des *județ*, selon des tracés fronta-

liers qui ne correspondent pas à ceux qui existaient précédemment. Il y en a dorénavant 41, plus la municipalité de Bucarest-capitale, qui forme une entité séparée du *județ* d'Ilfov (cf. carte 7, lignes violettes).

Quelle évolution future ?

Pour se faire reconnaître, la Roumanie pose sa candidature à l'adhésion à l'Union européenne. La candidature est acceptée le 12 décembre 2002, pour une adhésion effective le 1er janvier 2007. Mais pour accepter l'adhésion des anciens pays de l'Europe de l'Est, l'UE leur a demandé de régler d'abord leurs différends frontaliers et de reconnaître leur(s) frontière(s) commune(s). L'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique

Nord) en fait de même pour ceux qui veulent rejoindre l'organisation.

La Roumanie et la Hongrie ont signé et ratifié un traité d'entente, de coopération et de bon voisinage, le 13 septembre 1996, à Timișoara. D'autres accords signés par la suite entre les deux pays semblent indiquer une volonté de poursuivre dans la voie d'une coopération bilatérale.

On peut en dire de même pour la Roumanie et la Bulgarie. Il n'y a pas de contentieux frontalier et les deux pays ont aussi signé une déclaration de bon voisinage, d'amitié et de collaboration, à Sofia, le 12 septembre 1991 ; déclaration qui s'est muée en traité d'amitié, de collaboration et de bon voisinage, signé à Sofia, le 27 janvier 1992. Un grand nombre d'accords signés par la suite confirme la bonne entente retrouvée, après les nombreux épisodes de la Dobruja !

La situation n'est pas aussi sereine avec l'Ukraine – elle acquiert son indépendance sur la Russie en 1991 –, avec qui subsistent plusieurs litiges territoriaux, dont certains hérités de l'ancienne URSS. Plusieurs îles sur le bras septentrional (Chilia) du Danube sont concernées : Dalerul mare, Dalerul mic, Coasta Dracului, Maican (près de Chilia) et Limba (au sud du delta de Chilia). A quoi s'ajoute la ligne de séparation des eaux territoriales entre les deux pays. Sous l'incitation de l'OTAN, le traité frontalier roumano-ukrainien de Constanța est signé le 2 juin 1997 ; il ne fait qu'entériner une situation de fait et attribue 4 des cinq îles à l'Ukraine, sauf l'îlot de Maican. Mais il n'entre pas en matière pour l'embouchure du bras de Chilia et du golfe de Musura, la zone maritime comprise entre celui-ci et le bras de Sulina, pas plus que pour les eaux territoriales de l'île des serpents (Șerpilor), à 40 km au large des côtes. La détermination de ces zones économiques exclusives (ZEE) est importantes à cause des ressources énergétiques qu'elles recèlent (cf. carte 14).

La Roumanie porte alors ce litige devant la Cour internationale de justice de La Haye, qui rend son jugement le 3 février 2009. Elle fixe la délimitation maritime, acceptée par les deux pays, et attribue l'île des Serpents à l'Ukraine. La Roumanie renonce donc à l'île Șerpilor et reçoit en compensation 80 % de la zone contestée dans la mer Noire.

Le litige maritime étant résolu, il reste le cas de l'îlot Maican, qui est ukrainien *de facto*, sur le bras de Chilia, ainsi que la délimitation frontalière dans le golfe de Musura qui provoque encore quelques tensions entre les deux pays.

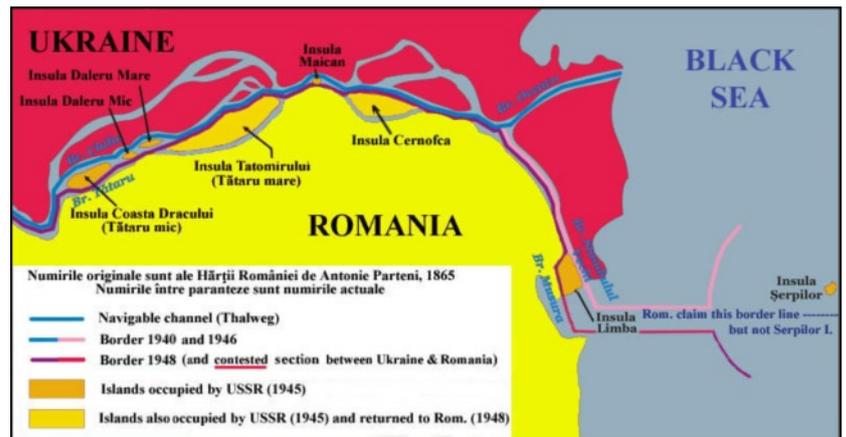
La section septentrionale de leur frontière commune, au nord de la Moldavie, ne présente aucun contentieux, depuis que les deux pays ont signé un traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération, le 16 septembre 1996. La Roumanie avait renon-

cé, à cette occasion, à toute revendication sur la Bucovine du nord.

La situation de la Roumanie et de la République moldave présente une situation paradoxale et, au moment où le pays commémore l'anniversaire de la création de la « Grande Roumanie », l'historien ne peut s'empêcher d'établir un certain parallélisme entre la situation des Roumains de Transylvanie qui voulaient leur rattachement à la Roumanie – la grande union –, d'une part, et celle des Moldaves roumanophones qui veulent leur union à la Roumanie, alors que les Moldaves non roumanophones ne veulent pas entendre parler de ce rattachement.

Quelle que soit l'étiquette que certains voudront coller sur la réalité de ce qui se passe actuellement – « grandisme », « rattachisme », « nationalisme », – la situation est bien celle de populations qui, de part et d'autre de la frontière, partagent un passé, une langue et une culture commune, et veulent renforcer les contacts et une collaboration plus soutenue. Jusqu'où ira cette relation de bon voisinage affirmée et comment se manifestera-t-elle ? La Roumanie peut-elle éviter de donner d'elle une image irrédentiste, après son autorisation de donner des passeports roumains aux Moldaves de République de Moldavie ?

En effet, depuis la loi roumaine de 1991 sur la citoyenneté et la modification de 2009, tout ressortissant étranger est autorisé à demander la nationalité roumaine, si au moins un grand-parent est né en Roumanie ou est devenu citoyen roumain entre avril 1918 et juin 1940. Cela fait directement référence à la « Grande Roumanie » de l'entre-deux-guerres, qui englobait alors la Bessarabie et la Transnistrie (tout comme la Bucovine du nord, aujourd'hui en Ukraine). Rien qu'en août et septembre 2006, lorsque l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne fut annoncée pour le 1er janvier 2007, plus de 100 000 citoyens de la République moldave, y compris non-roumanophones, ont demandé la nationalité roumaine.



https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/7/79/Contested_Islands_between_Romania_and_Ukraine.jpg?1530783692711
Carte 14 - Litiges territoriaux entre la Roumanie et l'Ukraine: insulaire, sur le bras septentrional du delta du Danube, et maritime, sur la mer Noire



https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/e/ea/Rom%C3%A2nia_Moldova_Adm.png

Carte 15 - Divisions administratives actuelles de la Roumanie et de la Moldavie

En liséré rouge, la partie contrôlée par les russophones, qui forme la République moldave auto-proclamée du Dniestr

Si l'Histoire n'est pas encore écrite, le géographe peut prendre le relais, par contre, et constater que des majorités ne ressortent pas clairement dans les sondages effectués, des deux côtés de la frontière, les proportions pouvant fort varier d'une période à l'autre et d'un pays à l'autre, en fonction des fluctuations de la politique politicienne dans chacun des pays.

La terminologie utilisée n'est pas la même non plus de part et d'autre de la frontière, en lien avec le vécu du passé récent ressenti par les populations. Côté moldave, les partisans d'un rapprochement plus marqué – le mouvement unioniste – utilisent le terme de *réunification*, puisqu'une première République démocratique moldave s'était déjà unie à la Roumanie le 9 avril 1918. Côté roumain, contrairement aux nationalistes qui revendiquent le retour à la Roumanie de tous les territoires perdus en 1940, les unionistes veulent promouvoir une *union* par des voies pacifiques et démocratiques. Tous ne désirent d'ailleurs pas nécessairement une union territoriale des deux Etats, mais surtout une réunification culturelle.

Selon les différentes propositions des mouvements unionistes, il existe actuellement 5 variantes d'une union possible :

- une unification politique de la Moldavie et de la Roumanie, en fusionnant en un seul Etat les frontières actuelles *de jure*, ce qui implique la reprise par le nouvel Etat du conflit avec la Transnistrie (et ses liens avec la Russie). Sans entrer dans les détails, il est significatif que plus de 100 groupements de la société civile et d'associations civiques ont signé, en août 2016, une « Alianța pentru Centenar » (Alliance pour le Centenaire), qui suppose des actions des deux côtés de la frontière ;

- une unification politique de la Moldavie et de la Roumanie, en fusionnant en un seul Etat les frontières actuelles *de facto*, ce qui implique la renonciation par le nouvel Etat du territoire contrôlé par l'Etat autoproclamé de Transnistrie (qui pourra

ensuite choisir entre l'indépendance, l'adhésion à l'Ukraine ou l'annexion à la Russie). Cette version est appelée le « Plan Belkovski » (cf. carte 16) ;

- une unification politique de la Moldavie et de la Roumanie en les fusionnant en un seul Etat, dans les frontières établies par un traité international, après un échange territorial avec l'Ukraine sur la base du maintien de la superficie réelle de l'Ukraine (ce qui implique une équivalence entre les surfaces de changement affectées : les territoires sur la rive gauche du Dniestr lui seraient donnés en échange de la zone de Reni, les bandes de terrain de Budjak/Bugeac situées au sud ou à l'est du chemin de fer Reni-Tighina et les îles du Danube, Maican et Limba, sur le bras de Chilia). Cette version a été appelé « le plan Andronic-Dungaciu-Filat » ;

- une unification politique de la Moldavie et de la Roumanie en une fédération de deux Etats où chacun garderait sa souveraineté (communauté économique, monétaire, douanière et militaire). Cette version est inspirée par l'idée de « une nation, deux Etats » de Mircea Snegur ;

- une union exclusivement culturelle (ni politique, ni territoriale), dans laquelle les deux pays seraient maintenus dans les frontières et leurs alliances actuelles, mais où la population roumaine en Moldavie serait constitutionnellement reconnue, sans être obligée d'être considérée comme « minorité » dans son propre pays, comme c'est le cas de ceux qui se déclarent « Roumains » dans le système actuel.

Au point de vue territorial, ces différentes variantes comportent deux situations différentes : en cas de collaboration étroite mais de maintien de deux Etats séparés, il n'y aurait pas de changement par rapport au tissu administratif existant : 41 *județ* du côté roumain, 41 *raion* du côté moldave (cf. carte 15). En cas d'élargissement, d'extension du pays, une possibilité de restructuration administrative a déjà été imaginée et cartographiée, en tenant compte de la situation posée par la Transnistrie et la région autonome de la Gagauzie (cf. carte 16). Un simple survol des deux cartes laisse voir que, dans ce cas de figure, les *raion* moldaves seraient regroupés pour former des *județ* plus grands, de superficie comparable à ceux existant en Roumanie, et que ceux qui longent la frontière seraient regroupés et rattachés à des *județ* roumains limitrophes.

Mais ceci est la projection dans le futur d'une possibilité de réorganisation administrative, pour autant que les deux Etats marquent leur accord pour aller dans le sens d'une union, et déterminent la variante choisie. Cette vue prospective doit

aussi tenir compte de la situation géopolitique régionale et d'un futur pour la Transnistrie qui soit aussi accepté par la Russie.

Sans parler du cas de la Gagaouzie, qui poserait un autre problème d'ordre constitutionnel et juridique interne à la Roumanie. Si la Moldavie décidait de s'unir à la Roumanie, la Gagaouzie, une « unité territoriale autonome » de la Moldavie – avec trois langues officielles : le roumain, le gagaouze et le russe –, aurait le droit à l'autodétermination. Cela est encore compliqué par le fait que, si l'autonomie de la Gagaouzie est garantie par la Constitution moldave et réglementée par la loi gagaouze de 1994, les lois roumaines interdisent l'autonomie territoriale fondée sur une ethnie et toute langue officielle autre que le roumain, craignant le séparatisme hongrois (les langues minoritaires peuvent être « reconnues » dans certains domaines, avoir un usage limité dans les affaires officielles). Dans une telle situation, la région de Gagaouzie ferait très probablement sécession de la Moldavie et un Etat gagaouze indépendant, souverain serait formé, mais favorable à la Russie, tout comme la Transnistrie.



Carte 16 - Projet d'organisation administrative d'un éventuel Etat issu de l'union de la Roumanie et de la Moldavie

Restructuration présentée dans le « Plan Belkovski », sans la majeure partie de la République moldave du Dniestr, et avec une autonomie pour Chișinău et la Gagaouzie

Ces différents éléments montrent que l'évolution de la « Grande Roumanie » n'est peut-être pas terminée. Mais modifier des frontières internationales en temps de paix n'est pas une sinécure, si on ne veut pas provoquer une série de réactions en chaîne, suite à la destruction des derniers vestiges de l'Union soviétique. Le futur nous dira quelle sera la suite des variations territoriales – éventuelles – de la Roumanie.

Hubert ROSSEL

Bibliographie sélective

CASTELLAN Georges, *Histoire des Balkans (XIVe - XXe siècle)*, Fayard, Paris, 1999 (1re : 1991).

CATTARUZZA Amaël, SINTES Pierre, *Atlas géopolitique des Balkans. Un autre visage de l'Europe*, « Atlas/Monde », Editions Autrement, Paris, 2016 (1re : 2012).

CRAMPTON Richard & Ben, *Atlas of Eastern Europe in the Twentieth Century*, Routledge, London & New York, 2002.

DURANDIN Catherine, *Histoire des Roumains*, Fayard, Paris, 1995.

FOUCHER Michel (dir.), *Fragments d'Europe. Atlas de l'Europe médiane et orientale*, Fayard, Paris, 1998 (1re : 1993).

FOUCHER Michel, *Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*, Fayard, Paris, 1991.

Grande Roumanie historique, https://fr.wikipedia.org/wiki/Grande_Roumanie_historique

Greater Romania, https://en.wikipedia.org/wiki/Greater_Romania

HUPCHICK Denis P. & COX Harold, *The Palgrave Concise Historical Atlas of Eastern Europe*, Palgrave, New-York, 1901.

MAGOCSI Paul Robert, *Historical Atlas of Central Europe*, University of Washington Press, Seattle, 2002.

Mouvement unioniste en Moldavie et Roumanie, https://fr.wikipedi.org/wiki/Mouvement_unioniste_en_Moldavie_et_Roumanie

România Mare, https://ro.wikipedia.org/wiki/Rom%C3%A2nia_Mare

SELLIER André & SELLIER Jean, *Atlas des peuples d'Europe centrale*, La Découverte, Paris, 2014 (1re : 1991).

THE TIMES, *Atlas of European History*, Times Books, Harper Collins Publishers, London, 1994.

TISSIER Yves, *Dictionnaire de l'Europe. Etats d'hier et d'aujourd'hui de 1789 à nos jours*, Vuibert, Paris, 2008

Unification of Romania and Moldova, https://en.wikipedia.org/wiki/Unification_of_Romania_and_Moldova

Unirea Republicii Moldova cu România, https://ro.wikipedia.org/wiki/Unirea_Republicii_Moldova_cu_Rom%C3%A2nia

WEIBEL Ernest, *Histoire et géopolitique de l'Europe centrale. De l'Antiquité à l'Union européenne*, collection « Référence Géopolitique », Ellipses, Paris, 2004.

WEIBEL Ernest, *Histoire et géopolitique des Balkans de 1800 à nos jours*, collection « L'Orient politique », Ellipses, Paris, 2002.

Les cartes utilisées, à l'exception des celles tirées d'ouvrages édités et dont les références figurent juste en-dessous, sont reprises sur Internet et font partie du domaine public ; les liens mentionnés permettent de les retrouver – ainsi que les articles d'où elles sont extraites – et de les remettre dans leurs contextes.